

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2024**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 29 mai 2024, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre le Maire, monsieur Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
	Krystelle Noël	siège 5
	Marc Fontaine	siège 6
Absente	Lyse Chatelois	siège 4

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Après avoir constaté le quorum, le Maire déclare la séance ouverte à 19 h.

**2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

**Résolution 2023-05-109**

Il est proposé par le conseiller Krystelle Noël et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance qui est le suivant sans modification :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Poste directeur général greffier-trésorier;

4. TECQ 2019-2024;
5. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **3. POSTE DIRECTEUR GÉNÉRAL GREFFIER-TRÉSORIER**

**ATTENDU QUE** le poste de directeur général greffier-trésorier est maintenant disponible à la suite de la démission de madame Edith Rouleau;

**ATTENDU QUE** les candidats sélectionnés ont été rencontrés pour le poste le lundi 27 mai 2024 à la municipalité de Saint-Malo;

**ATTENDU QUE** le directeur général greffier-trésorier doit obtenir les renseignements nécessaires dans l'exercice de ses fonctions.

#### **Résolution 2023-05-110**

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par la conseillère Marc Fontaine,

**QUE** madame Gabriela Fiema est engagée comme directrice générale greffière-trésorière par la municipalité de Saint-Malo et elle entrera en fonction à partir du lundi 10 juin 2024.

**QUE** la rémunération de madame Gabriela Fiema lui sera versée selon l'entente passée avec elle.

**D'autoriser** madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents officiels de la Municipalité tels que requis dans le cadre de ses fonctions, en l'incluant comme signataire à la Caisse populaire des Verts-Sommets de l'Estrie en remplacement de madame Edith Rouleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

### **4. TECQ 2019-2024**

**ATTENDU QU'** il reste un montant de 599 731.00 \$ de la TECQ 2019-2024 à dépenser;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Malo a eu l'autorisation d'utiliser le montant restant en priorité 4 : voirie;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Malo doit demander une offre de service auprès de firmes d'ingénieurs;

**Résolution 2023-05-111**

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Marc Fontaine,

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à faire des demandes d'offre de service auprès de firmes d'ingénieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES POINTS DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucun public n'est présent.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 17.

---

Benoit Roy, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et greffière-trésorière